

# Crédits d'impôt pour les études postsecondaires

## Des milliards en « aide financière » mal dépensés

### Contexte

Selon la définition du ministère fédéral des Finances, les dépenses fiscales comprennent « les exemptions, les déductions, les réductions, les reports et les crédits » qui servent « à promouvoir une vaste gamme d'objectifs économiques, sociaux, environnementaux, culturels et de politique publique ».

Depuis le milieu des années 1990, le gouvernement fédéral a de plus en plus recours à des dépenses fiscales pour remplacer l'aide financière aux études plus directe. Au total, les dépenses fiscales fédérales pour les étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire sont passées de 566 millions de dollars en 1996 à plus de 2,4 milliards de dollars en 2009.

Il s'agit d'une augmentation de 431 pour cent et d'un montant sept fois plus élevé que ce que le programme fédéral d'attribution des bourses distribuera en aide financière aux études.

Les dépenses fiscales offertes par le gouvernement pour l'éducation postsecondaire se divisent en deux catégories : les crédits d'impôt pour les dépenses qui ont déjà été faites; et des régimes d'épargne déductibles du revenu imposable pour les coûts d'études futurs.

**Crédit d'impôt pour les études :** Les étudiants peuvent réclamer un crédit d'impôt de 16 pour cent pour le « montant relatif aux études » accumulé.

Le montant relatif aux études correspond au nombre de mois d'inscription aux études postsecondaires multiplié par 400 \$ pour les étudiantes et étudiants à temps plein et 120 \$ pour les étudiantes et étudiants à temps partiel.

**Crédit d'impôt pour les frais de scolarité :** Les étudiantes et étudiants peuvent réclamer un crédit d'impôt de 16 pour cent pour les frais de scolarité et les frais afférents obligatoires. En 1987, il est devenu possible de transférer ce crédit à un conjoint, un parent ou un grand-parent. Depuis 1997, ce crédit peut être reporté pour s'appliquer à des déclarations de revenus ultérieures.

**Crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants :** Les étudiantes et étudiants peuvent réclamer un crédit d'impôt de 16 pour cent pour les intérêts payés au cours d'une année pendant le remboursement d'un prêt d'études du Canada ou de la province.

**Crédit d'impôt pour manuels :** Les étudiantes et étudiants peuvent réclamer un crédit d'impôt de 16 pour cent pour le coût des manuels. Le montant est égal au nombre de mois pendant lesquels l'étudiant est inscrit dans un établissement postsecondaire multiplié par 65 \$ pour les étudiants à temps plein et 20 \$ pour les étudiants à temps partiel.

**Crédits d'impôt pour bourses d'études, bourses de perfectionnement et bourses d'entretien :** Tous les montants des bourses d'études, de perfectionnement ou d'entretien sont exonérés d'impôt lorsqu'ils sont reçus relativement à un programme pour lequel le crédit d'impôt pour études peut être demandé.

**Régime enregistré d'épargne-études :** Les contributions au REEE grossissent exemptes de taxe jusqu'au moment où on les retire. Au moment de le retirer, le montant économisé est imposable à titre de revenu pour le bénéficiaire. Pour de plus amples renseignements, consultez l'info-fiche de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants sur les REEE au [www.cfs-fcee.ca](http://www.cfs-fcee.ca).

Tous les crédits d'impôt pour études postsecondaires peuvent être utilisés par l'étudiante ou l'étudiant ou transférés à un autre membre de la famille. Les Régimes enregistrés d'épargne-études sont, dans la grande majorité des cas, établis par les parents pour payer les coûts futurs des études de leurs enfants.

### Une méthode futile pour réduire la dette étudiante

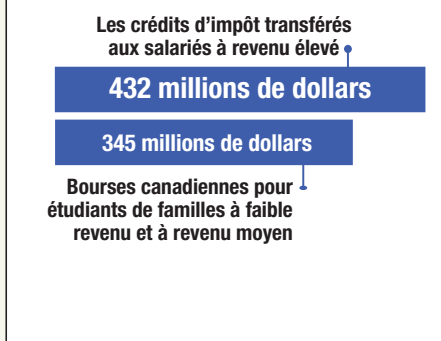
Les crédits d'impôt non remboursables pour études et pour frais de scolarité ont été les mesures fiscales fédérales les plus dispendieuses et les plus utilisées pour l'éducation postsecondaire. Pour l'année d'imposition la plus récente en terme de données statistiques (2007), 2 688 240

demandes de crédit d'impôt pour études et pour frais de scolarité ont été présentées, ce qui a coûté au gouvernement fédéral près de 1,8 milliard de dollars à titre de manque à gagner en recettes fiscales<sup>2</sup>.

Le total des dépenses effectuées par le gouvernement fédéral en crédits d'impôt et régimes d'épargne pour études ont dépassé les 2,4 milliards de dollars. Une dépense de cette ampleur aurait pu éliminer pratiquement tout besoin d'emprunt de la part des étudiantes et étudiants si elle avait été offerte sous forme de bourses immédiates. Par exemple, le Programme canadien de prêts aux étudiants prévoit distribuer environ 2,2 milliards de dollars pour l'année scolaire 2009-2010<sup>3</sup>.

En d'autres termes, si la somme annuelle que dépense le gouvernement fédéral en crédits d'impôt et régimes d'épargne pour études était simplement transformée en « aide immédiate » sous la forme de bourses dans le cadre du Programme de subventions aux étudiants, la dette étudiante envers le gouvernement fédéral serait largement éliminée<sup>4</sup>.

Figure 1 : Tous les ans, le gouvernement fédéral transfère plus de fonds aux familles qui gagnent plus de 70 000 \$ qu'à ces quatre programmes de subventions réunis.



# 80 %

Réduction de la dette étudiante qui aurait pu être réalisée en convertissant les crédits d'impôts en bourses en fonction des besoins

# 1,81 milliard \$

Dépenses fédérales en crédits et exemptions d'impôts relatifs à l'éducation en 2008.



Les crédits d'impôt, en plus de détourner les fonds publics vers les diplômés à revenu élevé, n'ont rien fait pour compenser les frais de scolarité énormes. Malgré la hausse des dépenses gouvernementales accordées aux crédits d'impôt pour études, l'écart entre les frais de scolarité et ces crédits d'impôt a atteint 3 184 \$ en 2007.

Il est évident que les crédits d'impôt fédéral n'ont pas réussi à compenser les hausses énormes des frais de scolarité.

### De l'aide à ceux et celles qui en ont le moins besoin?

Au total, les personnes ayant un revenu de plus de 70 000 \$ ont réclamé plus de 432 millions de dollars en crédits d'impôt fédéral pour études et pour frais de scolarité pour l'année d'imposition 2007, ce qui indique que presque toute cette somme a été réclamée par d'autres membres de la famille en transferts des crédits de la déclaration de revenus de l'étudiante ou de l'étudiant.

Puisqu'une partie considérable des crédits pour études postsecondaires est réclamée en transferts des crédits par d'autres membres de la famille, il n'y a aucune garantie que la valeur totale des crédits ait servi à payer des frais d'études. Le ministère des Finances estime que les transferts de crédits représentent près de la moitié de la valeur totale des crédits d'impôt pour études et pour frais de scolarité réclamés<sup>5</sup>.

### Le crédit au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants

Introduit lors du budget fédéral de 1998, l'objectif déclaré de ce crédit est, selon le ministre des Finances de l'époque, Paul Martin, de faire en sorte que les étudiantes et étudiants canadiens « ne s'enlisent pas dans un borborygme de dettes ». En 2007, la somme moyenne réclamée n'est que de 590 \$ par année par demandeur (soit 49 \$ par mois). C'est encore pire pour les demandeurs à faible revenu qui n'ont bénéficié que d'une piètre moyenne de 35 \$ par mois en « allègement » de leur dette et de leurs impôts<sup>6</sup>.

Du fait que le remboursement mensuel d'un prêt étudiant moyen est d'au moins 200 \$, le crédit au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants ne peut pas être considéré comme une tentative sérieuse visant à régler la crise de l'endettement étudiant.

### Les crédits d'impôt n'améliorent pas l'accès

Dans le but de tirer avantage des crédits d'impôt pour les études, les étudiantes et étudiants, ainsi que leurs familles, doivent d'abord trouver les ressources pour payer les frais de scolarité, les manuels scolaires et les frais de subsistance, tout en espérant qu'une partie sera remboursée à un certain moment. Les crédits d'impôt ne font rien pour régler le problème des obstacles financiers initiaux qui empêchent en premier lieu de nombreux étudiants à revenu faible de s'inscrire. En conséquence, les crédits d'impôt pour les études profitent très probablement à ceux et celles qui ont déjà assez d'argent pour se payer des études postsecondaires.

Une étude effectuée en 2002 par une professeure de l'université Harvard, Bridget Long, a conclu que c'était précisément le cas pour les crédits d'impôt pour études introduits aux États-Unis. Selon Mme Long, un des objectifs des crédits d'impôt était d'améliorer l'accès à l'éducation supérieure, mais ses recherches ont révélé qu'il n'y avait aucune indication d'une hausse d'inscriptions parmi les étudiantes et étudiants admissibles<sup>7</sup>.

Ces résultats correspondent à ceux d'une étude américaine antérieure qui avait conclu que, relativement à la participation au collège, les crédits d'impôt pour études adoptés par l'État de Georgia avaient en fait élargi l'écart entre les Noirs et les Blancs et entre les personnes de familles à faible revenu et les personnes de familles à revenu élevé<sup>8</sup>.

### Conclusion

Malgré le montant élevé des dépenses fiscales fédérales, ce système n'est pas un moyen efficace d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire ni de réduire la dette étudiante. De plus, puisque tous ceux qui participent à l'éducation postsecondaire ont droit aux crédits d'impôt quels que soient leurs besoins financiers, le gouvernement fédéral accorde ainsi beaucoup trop d'argent public à des personnes qui n'en ont pas nécessairement besoin. Le financement gouvernemental actuellement destiné aux crédits d'impôt pour l'éducation postsecondaire serait mieux dépensé pour des bourses initiales accordées en fonction du besoin.

### Notes en fin de texte :

1. Comprend le crédit d'impôt pour les études (présent, reporté et transféré), le crédit pour les frais de scolarité (présent, reporté et transféré), les exemptions de bourses, les régimes enregistrés d'épargne-études et le crédit au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants à l'aide des dépenses fiscales et des évaluations de 2007 du ministère des Finances.
2. Statistiques de l'Agence des douanes et du revenu du Canada de 2008 (année d'imposition 2006).
3. Calcul fait d'après les données du rapport actuariel 2006 du Programme canadien de prêts aux étudiants.
4. Ce calcul sert à des fins de comparaison seulement. Il ne tient pas compte des emprunteurs étudiants dont les prêts sont en cours de remboursement, qui ont besoin, eux aussi, d'un allègement de dette.
5. Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants 2005-2006.
6. Ministère des Finances Canada, Dépenses fiscales et évaluations 2007.
7. Statistiques de l'Agence des douanes et du revenu du Canada de 2008 (année d'imposition 2006).
8. Bridget Terry Long, « The Impact of Federal Tax Credits for Higher Education Expenses », préparé pour le National Bureau of Economic Research Volume and Conference : College Decisions: How Students Actually Make Them and How They Could, Harvard University, août 2002.
9. Susan Dynarski, « Hope for Whom? Financial Aid for the Middle Class and Its Impact on College Attendance », document préparé pour le Kennedy School of Government at Harvard University and the National Bureau of Economic Research, avril 2000.